



AGENTS DE SNCF RÉSEAU

INTÉRESSEMENT

L'UNSA SIGNE L'AVENANT À L'ACCORD !

L'entreprise a souhaité remplacer le critère QVT (taux de participation à l'enquête *C'est à vous*). Fidèle à ses valeurs, l'UNSA-Ferroviaire a été force de propositions et a obtenu la mise en place de critères liés à la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). De plus, afin de répondre à l'investissement des agents de la SA Réseau, l'UNSA-Ferroviaire rend possible l'obtention d'un intéressement à quatre chiffres ! [Explications.](#)

TROIS CRITÈRES DISTINCTS AVEC DES OBJECTIFS

#1 LE CRITÈRE DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- Le **cash-flow libre** correspond aux ressources générées après avoir financé ses dépenses d'investissement et supporté la charge de la dette. **Il permettra un versement allant jusqu'à 0,7 % de la masse salariale.**

#2 LE CRITÈRE DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE

- Un objectif sur le **taux d'irrégularité Réseau** qui correspond à la perte de temps de trains de plus de cinq minutes et 59 secondes pour les causes internes Réseau et les causes externes gérées par Réseau. **Il permettra aussi un versement allant jusqu'à 0,7 % de la masse salariale.**
- Un objectif sur la **réactivité heure de reprise estimée (HRE)** qui correspond au délai de transmission de la première heure de reprise estimée au client. **En cas d'atteinte, cela générerait 130 euros supplémentaires.**

#3 LE CRITÈRE DE PERFORMANCE RSE

- Un objectif sur les **taux d'achats** avec des critères environnementaux et sociaux qui correspond aux offres reçues en réponse aux marchés d'achats publiés par SNCF Réseau et qui intègrent des critères RSE (empreinte carbone, mesures pour éviter sur les impacts sur la biodiversité, clause d'insertion, etc.). **Il permettra un versement allant jusqu'à 0,6 % de la masse salariale.**
- Un objectif sur le **taux de réalisation des entretiens professionnels (EP)** qui correspond au nombre d'EP réalisés en 2024 et 2025 rapporté à l'effectif de décembre 2026 (hors salariés recrutés lors de ces deux années). **Il permettra un versement de 0,2% de la masse salariale.**



EN BREF QUE RETENIR ?

Grâce à la pugnacité de l'UNSA, le critère de surperformance EBITDA est passé de + 15 % à + 5 % ce qui permettra, s'il est atteint, que chaque salarié de la SA Réseau reçoive un intéressement dépassant la somme de 1 000 euros !

